



## Sommaire

<b>Le mot du maire</b>	<b>p1</b>	<b>Civisme</b>	<b>p7</b>	<b>Le budget communal</b>	<b>p12</b>
<b>Cantine/Voirie</b>	<b>p2</b>	<b>L'été à Maël-Carhaix</b>	<b>p8</b>	<b>Les subventions</b>	<b>p13</b>
<b>Step/Jeunes</b>	<b>p3</b>	<b>La fête des plantes</b>	<b>p9</b>	<b>Etat civil/Mairie</b>	<b>p14</b>
<b>Arrêtés</b>	<b>p4</b>	<b>Les sports</b>	<b>p10</b>	<b>Pompiers/Don du sang</b>	<b>p15</b>
<b>RSA/Bâtiment</b>	<b>p5</b>	<b>Les seniors</b>	<b>p11</b>	<b>Histoire du Plan d'Eau</b>	<b>p16</b>
<b>CCKB</b>	<b>p6</b>				

## Le mot du Maire

Voilà une belle image représentative de la campagne Maël-Carhaisienne ! Le printemps 2009 qui ébranle le monde agricole va-t-il y mettre un terme ?

Maël-Carhaix est une commune rurale du Centre-Ouest-Bretagne dont l'activité principale reste l'agriculture. Après la disparition de nombreux élevages avicoles ces dernières années, ce sont les producteurs de lait qui sont aujourd'hui touchés. Le prix d'achat du lait à la ferme perd un tiers de sa valeur en l'espace d'un mois, plongeant la profession dans l'incompréhension, le désarroi et la colère. Pendant le même temps, les consommateurs ne voient pas d'évolution dans les prix lors de l'achat de produits finis dans les magasins. Il est bien clair que quelqu'un empêche la différence. Alors, comment pourrions-nous ne pas apporter notre soutien à ces agriculteurs qui s'interrogent sur leur avenir et qui n'hésitent pas à aller montrer leur mécontentement devant certains établissements de grande distribution. Des mesures doivent être prises afin que nos agriculteurs qui sont les jardiniers de nos campagnes puissent continuer à y vivre décemment en assurant notre alimentation et en maintenant la qualité des paysages de notre région.

On dit qu'il s'agit d'un problème de dérégulation des marchés voulu par les instances européennes. Hélas, peu de gens

semblent effectuer le lien entre les décisions européennes et notre vie au quotidien. Nous avons pu en mesurer l'ampleur lors des dernières élections européennes où la population de la commune a montré peu d'intérêt pour cette consultation. 47% des inscrits se sont déplacés pour voter, suivant en cela la tendance générale.

Récemment, la direction de la poste a annoncé que notre établissement postal allait être concerné par des mesures de restructuration. Elle nous « propose », comme à d'autres communes de notre région, une diminution des heures d'ouverture à compter du mois d'octobre. Il s'agit là d'une nouvelle attaque contre les services publics qui au fil des années disparaissent et contribuent à désertifier nos bourgs.

Malgré ce tableau bien morose, il nous faut garder un certain optimisme, le mois de juillet arrive et la commune doit se pencher sur l'animation estivale de notre cité qui verra certainement de nombreux vacanciers sillonner le bourg, nos chemins de campagne et la zone de loisirs de l'Etang des Sources qui fête ses 20 ans d'existence. Les jeunes de Champigny se retrouveront encore cette année à l'Ecole Publique tandis que d'autres groupes s'installeront au camping. Réservez à tous les estivants qui fréquenteront notre commune le meilleur accueil !

**Bonnes vacances à tous !!**

## CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal du 5 juin adopte un autre schéma tarifaire pour la cantine scolaire. Le prix du repas est inchangé depuis 2007 à savoir 2,65€.

Un forfait annuel va désormais être proposé : 357,75€ à l'année payable par trimestre. Il a été calculé sur la base de 2,65€ sur 135 jours. Des dégrèvements pourront être accordés pour 2 semaines d'absences consécutives.

Pour les enfants fréquentant régulièrement la cantine certains jours de la semaine, un forfait annuel sera également calculé sur une base identique.

Enfin, pour les présences occasionnelles et irrégulières, les repas devront être commandés à l'avance et coûteront 3€.

## GARDERIE MUNICIPALE

Aujourd'hui, la garderie municipale coûte 14 300€ pour une recette de 2 700€. Le conseil municipal décide de revoir et de fixer les tarifs de la manière suivante :

Le matin : 1€

1<sup>ère</sup> heure du soir avec le goûter : 1,50€

2<sup>e</sup> heure du soir : 1€

Toute heure commencée sera comptée.

Toutefois des plafonds ont été prévus et seront fonction du nombre de jours de classe. Pour un mois de 16 jours de classe, ils seront de :

1 enfant : 32€

2 enfants : 56€

3 enfants : 72€



*Les enfants à la garderie en compagnie de Marylène*

## LA VOIRIE

Le conseil municipal, après consultation de la commission voirie, avait défini et budgétisé son programme de voirie pour 2009. Les communes du canton se sont regroupées pour lancer un appel d'offres commun. Il en est ressorti des marchés largement inférieurs aux estimations établies par l'unité territoriale. L'entreprise Brûlé-Weickert a obtenu le lot goudronnage en bicouche réalisé sur la route de Roscoat tandis que SPTP était retenu pour les enrobés à chaud réalisés sur la route menant vers le Ferty et les extrémités de la Rue du 19 mars 1962. (Montant : 68 000€)

L'hiver 2009 a été très défavorable pour notre réseau routier, aussi, comme le budget voirie laisse un reliquat appréciable, il a été décidé de compléter le programme 2009 par des interventions de « point à temps » sur des portions de voirie qui peuvent encore être « sauvées ». Montant 20 000€).



*L'entreprise SPTP sur la route à Kergicquel Vot*

## ACHAT D'UNE FAUCHEUSE D'ACCOTEMENT

La faucheuse d'accotement, acquise il y a 15 ans, exigeait le remplacement de nombreuses pièces pour pouvoir assurer correctement l'entretien de nos voies. Il a été décidé de la remplacer. Plusieurs fournisseurs ont été contactés. Le conseil municipal a arrêté son choix sur la machine Noremat d'une valeur de 12528,10€ TTC. L'ancien modèle a fait l'objet d'une reprise de 4186€



## GOUDRONNAGE DE COURS

La commune se propose de regrouper les demandes de goudronnage de cours des particuliers et de faciliter les démarches auprès d'une entreprise de travaux publics.

Adressez-vous à Jean Paul TRENVOUEZ, adjoint à la voirie.

## PRESERVONS NOTRE MATERIEL COMMUNAL

Trop souvent nos engins de débroussaillage sont victimes de différents « objets » oubliés le long des routes ou des chemins d'exploitation.

Nous demandons donc à chacun de se montrer vigilant et de ne pas jeter sur les talus, ni dans les fossés et sur les accotements les pierres retirées des champs, les fils et piquets de clôtures, les ficelles... Tous ces objets endommagent le matériel communal de débroussaillage.

À la station d'épuration, les lingettes, jetées dans les sanitaires, mettent les installations de la station d'épuration en péril en s'enroulant autour des pales de l'aérateur. L'indication biodégradable, sur ces produits ne veut pas dire que la dégradation s'effectue en quelques heures. **Éliminez-les en même temps que les ordures ménagères.** Rappelons que la station d'épuration est financée par les usagers qui y sont raccordés (Bourg).

## NOUVELLE STATION D'EPURATION

Le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration poursuit son cours. La commission d'appel d'offres, réunie le 3 juin 2009, a, avec le concours du cabinet SAFEGE, procédé à l'ouverture des plis présentés par les entreprises intéressées. Neuf ont répondu à ce marché unique. Après analyse et présentation par le cabinet SAFEGE, cinq d'entre elles devaient être retenues sur la base de critères de référence prédéfinis. Les choix se sont portés sur Wangner Assainissement, La Nantaise des Eaux, Cegelec, La SAUR et Odipure.

Celles-ci vont maintenant entrer dans la phase de marché négocié et présenter leurs projets ainsi que les offres chiffrées

dont l'ouverture des plis s'effectuera en septembre. Des négociations pourront ensuite être menées et le choix définitif devrait intervenir avant la fin de l'année. Il s'en suivra le dépôt d'un permis de construire élaboré par l'entreprise retenue. Les travaux pourraient ainsi débuter au printemps 2010.

Lors de la même réunion, la commission d'appel d'offres a retenu pour la mission de contrôle technique de l'ouvrage la société SOCOTEC pour un montant de 4570€ HT et pour la mission de coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) la société SBC pour un montant de 3800€ HT

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Les enfants Maël-Carhaisiens peuvent être accueillis au centre de vacances de Glomel (ex-CICLEE) aujourd'hui appelé centre d'Accueil Collectif des Mineurs (ACM).

Les tarifs proposés aux familles se décomposent comme suit :

Tarif A = 8,00€ / jour – ½ journée : 4,00€ : appliqué aux familles bénéficiaires de Bons Vacances (CAF ou MSA)

Tarif B = 6,50€ / jour – ½ journée : 3,25€ : appliqué aux familles non bénéficiaires de bons vacances, mais pouvant présenter un justificatif de versement d'une prestation sociale reçue en fonction du niveau des revenus.

Tarif C = 11,00€ / jour – ½ journée 5,50€ : appliqué aux familles ne pouvant prétendre aux tarifs A ou B.

Tarif D = 13,50€ / jour – ½ journée : 6,75€ pour les enfants ne résidant pas sur le territoire de la CCKB (Celle-ci ne participant pas pour eux)

La section enfance-jeunesse du Centre Nautique et d'Animation de Glomel accueille les enfants de Maël-Carhaix pendant les vacances d'été. Pour s'inscrire, il faut s'adresser à la CCKB ou à la mairie de la commune.

Le centre est ouvert de 9h à 17h. Pour s'y rendre les Maël-Carhaisiens devront emprunter le service de cars TIBUS qui sera gratuit ou utiliser leurs propres moyens.

Les enfants devront impérativement être inscrits auprès de la CCKB qui leur fournira une carte annuelle et personnalisée à présenter au chauffeur du car.

Les enfants devront être accompagnés à l'arrêt du car (aller et retour), sauf décharge écrite et signée des parents

Les enfants de moins de 5 ans n'ont accès à ce service que s'ils sont accompagnés d'un adulte

Les enfants seront pris en charge par le personnel du centre dès leur descente du bus jusqu'à leur départ le soir.

Les enfants seront tenus de respecter les règles du code de la route en matière de transport en commun notamment la règle de rester assis pendant tout le trajet, ceinture attachée. Tout manquement répété à cette règle pourra entraîner la perte du bénéfice de l'utilisation de ce service.

LIGNE TIBUS VERS GLOMEL		
Arrêts sur Maël-Carhaix	Aller	Retour
L'Enseigne	8h47	17h18
Bourg (Place)	8h50	17h15
La Montagne	8h52	17h12
Croix Madeleine	8h55	17h10
Glomel	9h05	17h04

Contact pour renseignements et rendez-vous pour établir la carte de transport : 02 96 29 18 18.

## OXYJEUNES

« Pour éviter qu'une question devienne un problème »

Oxyjeunes est un lieu neutre et anonyme qui propose aux jeunes âgés de 13 à 30 ans un accueil convivial, une écoute, un conseil, une éventuelle orientation vers des professionnels. Les jeunes et/ou leurs parents sont reçus gratuitement du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h.

Vincent Ménoret, Coordinateur-écoutant et David Cochen, Écoutant permettent aux jeunes et aux parents d'échanger sur leurs interrogations autour des thématiques telles que

l'adolescence, les difficultés relationnelles, les situations de conflit, le manque d'estime, les idées noires, la sexualité, la violence, les drogues, etc...

Des permanences sont assurées à Carhaix (02 98 99 41 86), Rostrenen (02 96 29 30 22), Gourin (02 97 23 59 88).

Dans leur mission de prévention, l'équipe d'Oxyjeunes intervient également dans les classes de collèges et de lycées et participe à de nombreux collectifs de prévention sur l'ensemble territoire.

## VENTE DE COMPOST A LA DECHETERIE DE ROSTRENEN

Les déchets verts recueillis à la déchèterie de Rostrenen sont transformés en compost qui peut être vendu aux particuliers, professionnels et collectivités.

### Tarifs :

Vente de compost	Vente aux particuliers et professionnels	Vente aux communes de la CCKB
Moins de 1m <sup>3</sup> - Forfait	10 €	-----
Entre 1 et 10 m <sup>3</sup>	15€/ m <sup>3</sup>	6€/ m <sup>3</sup>
Plus de 10 m <sup>3</sup>	10€/ m <sup>3</sup>	6€/ m <sup>3</sup>

## COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES

La CCKB met à la disposition des usagers de son territoire des composteurs qu'il vous est possible de vous procurer à la déchèterie de Rostrenen.

Avec chaque composteur, il vous sera offert un bio-seau.

Quatre modèles vous sont proposés :

COMPOSTEURS	Prix
320 l plastique	10 €
620 l Plastique	15 €
300 l Bois	10 €
600 l bois	15 €



Un composteur de 620 litres en plastique

## LES PESTICIDES (Arrêté préfectoral du 1/02/08)

Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) :

- A moins de 5 mètres minimum des cours d'eau, plans d'eau figurant sur les cartes IGN (1/25000è). Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m)

- Dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales,

points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25000è

- Sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

**Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : Particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000€ et 2 ans d'emprisonnement.**

## DESTRUCTION DES CHARDONS

L'arrêté préfectoral du 16 avril 1984 fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou

exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des graines.

## PUITS ET FORAGES

La préfecture rappelle que la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit dans son article 54 que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins domestiques de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès de la mairie de la commune. Le décret du 2 juillet 2008 et 2 arrêtés du 17 décembre 2008 en fixent les modalités d'application.

Cette obligation, codifiée aux articles R-2224-22, R-2224-1 et R-2224-22-2 du code général des collectivités territoriales, est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 doit désormais être déclaré au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31

décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Les dispositions concernant les usages non domestiques de l'eau sont inchangés ; tout forage de plus de 10 mètres de profondeur doit être déclaré au titre du code minier afin d'être enregistré dans la base nationale dénommée « banque du sol » et que les usages sanitaires restent encadrés par le code de la santé publique.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (Article L.214.8 du code de l'environnement

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Par une loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le RMI et l'allocation de parent isolé (API). Les bénéficiaires de ces 2 allocations n'ont aucune démarche à accomplir ; cela se fait automatiquement.

Cependant, le RSA s'adresse également à des personnes, de plus de 25 ans, qui travaillent et dont les revenus ne dépassent pas un certain niveau selon des critères établis : c'est alors un complément de revenu pondéré au fur et à mesure que les revenus augmentent. Le montant du RSA versé prend en compte la situation familiale et l'ensemble des revenus de la famille.

L'objectif du RSA vise à réduire la pauvreté et de favoriser le retour à l'emploi.

Les demandes doivent être faites auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la caisse de mutualité sociale Agricole (MSA). Le CCAS (mairie de la commune) gèrera le premier contact et procèdera au test d'éligibilité.

L'instruction du dossier sera réalisé par la CAF ou la MSA et à partir de 2010 par le pôle emploi. Pour établir une demande vous devez prendre rendez-vous auprès du Comité de Solidarité Départementale (CSD) à Rostrenen où la CAF tient des permanences les mardis et jeudis matin.

Vous pouvez aussi effectuer le test d'éligibilité seul à partir du site internet : <http://www.caf.fr/>

## POMPE A CHALEUR : Bien choisir son équipement

Le syndicat départemental d'Electricité des Côtes d'Armor (SDE22) est propriétaire du réseau électrique de distribution publique par délégation des communes.

Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) en est le gestionnaire. A ce titre, il assure l'entretien, les dépannages et certains travaux d'investissements.

Dans grands nombres de situation, c'est donc le SDE et ses entreprises prestataires qui réalisent les travaux sur les réseaux électriques dans les communes (Renforcement dans les cas de mauvaises qualités d'alimentation, extensions lors du raccordement de nouvelles constructions..)

Une bonne installation de pompe à chaleur, c'est :

S'assurer auprès de son installateur de la mise en place d'un régulateur de charge au démarrage (Respect de la norme NFC 15100).

Pour une maison située à plus de 400m d'un poste de transformation, privilégier un équipement triphasé.

Prendre conseil auprès de son installateur, le SDE22, ERDF ou la mairie.

Sans précaution, vous risquez la mise en défaut de l'installation suite à une charge trop lourde sur le réseau au démarrage.

Les conséquences pour vous seraient : l'absence de chauffage (la pompe à chaleur ne fonctionne pas), des coûts supplémentaires pour mettre en conformité, un délai de traitement important. Elles nécessiteraient pour la collectivité des travaux importants sur les réseaux à programmer et à financer, un délai de 6 mois à un an selon les situations et une mauvaise qualité d'alimentation électrique chez vous et vos voisins.

En 2008, le SDE22 a engagé plus de 1,7 million d'euros pour répondre uniquement à 28 réclamations d'usagers équipés de pompes à chaleur..

SDE Tel : 02 96 01 20 20/ ERDF 08 810 813 327

## BATIPOLE : COMMUNIQUE

Avoir un projet de construction ou de rénovation peut être source de difficultés pour les particuliers... En effet, chaque porteur de projet se pose de nombreuses questions, du financement aux choix des matériaux, des labels de qualité aux normes réglementaires... tout un panel d'interrogations qui nécessite de s'informer pour y voir plus clair.

Pour faciliter vos démarches, répondre à vos questions et vous apporter de l'information neutre et concrète Bâtipole vous propose 3 réunions d'information gratuites :

- 1 – La gestion administrative de votre projet
- 2 – La conception de votre projet de construction ou de rénovation

3 – Les différentes techniques de construction et le choix des entreprises

Animés par la Chambre Départementale des Notaires, le CAUE, l'ADIL, l'espace info énergie Progener, l'association Alibois et Bâtipole. Ces modules d'informations ont lieu sur une ½ journée chacun, les vendredis après-midi des 25 septembre, 2 octobre et 9 octobre à Loudéac. Gratuits, ces parcours se veulent être à la portée de tous, amateurs ou initiés.

Inscription obligatoire auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au 02 96 76 50 00.

Pour plus d'informations, surfez sur le site [www.artsans-22.com](http://www.artsans-22.com)

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)

Le budget primitif de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) a été adopté lors du conseil communautaire qui s'est tenu le 26 mars dernier à Kergrist Moëlou.

Des modifications importantes ont été apportées au niveau de la fiscalité. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été ramené à 50% du montant initial soit

750 000€ mais il a été complété par une fiscalité additionnelle qui rapportera 1 050 000€ soit un total de 1800000€ nécessaire au fonctionnement de la collectivité. Les taux s'établissent donc de la manière suivante : TEOM : 4,21%, Taxe d'habitation : 3,51%, Taxe sur le foncier bâti : 4,53%, Taxe sur le foncier non bâti : 14,85%. Par ailleurs, la Taxe Professionnelle est maintenue au taux de 14,11%.

	Fonctionnement	Investissement	Total Budget 2009
<b>Budget Principal</b>	8 337 769 €	2 377 700 €	10 715 469 €
<b>Zone d'activités du Ruellou</b>	135 998 €	183 076 €	319 074 €
<b>Zone de Toul Dous</b>	179 €	1 €	180 €
<b>Parc d'activités de Kerjean</b>	2 244 824 €	1 247 043 €	3 491 867 €
<b>Ateliers relais</b>	43 100 €	95 000 €	138 100 €
<b>SPANC</b>	89 500 €	2 500 €	92 000 €
<b>Abattoir intercommunal</b>	303 000 €	33 740 €	336 740 €
<b>TOTAL</b>	11 154 370 €	3 939 060 €	15 093 430 €

## AIDE ECONOMIQUE DE LA CCKB

La communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB) mène une politique d'aide en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité en milieu rural.

Les aides concernent :

- La reprise d'un établissement ayant cessé son activité
- La création d'une activité commerciale inexistante sur la commune
- La création d'une activité artisanale ou de services inexistantes sur la commune et les communes limitrophes
- La mise aux normes de la dernière activité commerciale et du dernier commerce existant dans sa catégorie sur la commune
- La modernisation de la dernière activité artisanale et du dernier commerce existant dans sa catégorie sur la commune.

Sont éligibles à une subvention communautaire les investissements immobiliers hors achat et leur mise aux normes concernant la partie professionnelle dans la limite d'un plafond de dépense de 91000€ HT. L'aide allouée correspond à 10% des factures acquittées à ce titre.

Par ailleurs, le conseil communautaire, lors de sa réunion du 11 juin 2009, a décidé d'apporter son soutien, plafonné à 30000€, aux investissements immobiliers réalisés au titre d'une implantation d'un projet de développement ou d'une reprise d'une entreprise selon le principe suivant :

Pour les petites entreprises (moins de 50 salariés) : Taux maximal de 15% des investissements immobiliers

Pour les moyennes entreprises (moins de 250 salariés) : Taux maximal de 7,5% des investissements immobiliers.

Pour tout renseignement, s'adresser à la CCKB à la cité administrative de Rostrenen (02 96 29 18 18).

## LA POSTE

Le service public de la poste souffre. Le 19 mars, les facteurs Maël-Carhaisiens manifestaient dans les rues pour protester contre la réorganisation de leurs tournées.

Récemment, la direction de la poste nous informait qu'elle prévoit une restructuration dans laquelle les heures d'ouverture du guichet passeront de 33 heures à 26 heures dès le mois d'octobre. Ce projet s'appuie sur de savants calculs où chaque opération est minutée et débouche sur des statistiques tendant à démontrer que le temps d'ouverture du guichet n'est pas optimisé. C'est oublier un peu rapidement que les arrivées des clients ne peuvent pas être programmées à flux tendu, chacun venant en fonction de ses déplacements au bourg. Cette

restructuration se fait au nom de la rentabilité qui ne prend pas en compte la notion de service public.

Quelles seront les conséquences d'une telle opération : La fermeture de la poste à certaines heures entraînera une baisse de fréquentation donnant des statistiques encore moins favorables qui conduiront à un engrenage dont on ne sait pas où il s'arrêtera.

Le conseil municipal s'est unanimement opposé à cette réduction du service public de la poste

**Dernière nouvelle** : Pendant la période estivale, à compter du 27 juin, la poste sera fermée le lundi.

## APPEL AU CIVISME DE CHACUN

De nombreuses plaintes sont rapportées régulièrement à la mairie. Elles concernent essentiellement les lieux de dépose des ordures ménagères, la divagation des chiens, le comportement de certains au bourg et aux abords du plan d'eau et ses conséquences.

La CCKB a placé en différents lieux de la commune des conteneurs

destinés à recevoir les déchets ménagers.

Il existe des conteneurs pour les ordures ménagères, pour le verre et une cage destinée à recevoir les sacs jaunes servant uniquement à mettre les matières



*L'un des bancs placé près du jardin d'eau un lundi matin !*

s'arrête. La mairie peut faire appel à Chenil Services, avec qui elle a un contrat pour venir capturer ces animaux.

Le site de l'Etang des Sources est un lieu très accueillant où de nombreuses personnes aiment à se promener ou à se retrouver. Les employés de la commune, de l'association des jardins de Kervezennec et des bénévoles attachés à la beauté



*Un aperçu du local à poubelles à la gare !*

de cet espace font des efforts pour le maintenir propre et attirant. Ces lieux deviennent aussi le théâtre de conduites intolérables qui les laissent trop souvent dans un état déplorable où les déchets (bouteilles, papiers...) y sont disséminés alors que des poubelles

recyclables. Tout le reste doit être envoyé à la déchèterie de Rostrenen ou de Carhaix. Les lieux de dépôt sont parfois très sales : sacs éventrés, dépôts de ferrailles et divers objets. Des actes de vandalisme y ont été commis : Les caoutchoucs, protecteurs des ouvertures y ont été découpés. Ceci permet aux chiens de s'emparer des sacs et de les déchirer sur le sol.

La divagation des chiens, pourtant interdite, fait fréquemment l'objet de signalements. L'attitude agressive et les conséquences néfastes de leur présence dans les rues nous conduisent à demander aux maîtres de veiller à ce que ceci

se trouvent à proximité.

Les agissements de certains mineurs, à des heures parfois avancées, dans le bourg restent aussi à déplorer. Des plaintes ont déjà été déposées à la gendarmerie.

Tous ces actes conduisent à de nombreux désagréments et attisent certaines tensions.

Il faut y mettre un terme, aussi, nous invitons chacun à prendre conscience de ses responsabilités et de veiller à ce que son comportement respecte les lieux communs, les biens et la quiétude de ses concitoyens.

## DEFENSE CONTRE LE BRUIT

Des Maël-Carhaisiens constatent trop de bruit en certains lieux sur notre commune. Voici quelques précisions sur ce sujet.

Un arrêté préfectoral du 27 février 1990 concernant le bruit dit notamment :

En vertu de l'article 4, les travaux de bricolage et de jardinage bruyants réalisés par des particuliers (tondeuses, tronçonneuses, raboteuses) ne peuvent être effectués que  
 les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h 30  
 les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h  
 les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10 h à midi.

## LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Créé par décret, le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole qui intervient dans les conflits ou différends opposant des personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès. Le conciliateur de justice est une personne qui a prêté serment devant la cour d'appel d'exercer ses fonctions avec exactitude et probité. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret « professionnel ».

Ses compétences :

Il est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils ou de consommation.

Il ne peut pas intervenir dans les conflits concernant le droit pénal, le droit administratif, le droit de la famille, le droit du travail et le droit commercial pur.

En revanche, il intervient dans les affaires :

- Problème de mitoyenneté
- Conflit entre propriétaire et locataire
- Conflit opposant un consommateur à un professionnel
- Problème de copropriété
- Querelle de voisinage
- Désaccord entre fournisseur et client
- Difficulté de recouvrement d'une somme d'argent
- Contestation d'une facture...

Le canton de Maël-Carhaix dépend d'un nouveau conciliateur de justice qui a été nommé à compter du 3 février 2009. Il s'agit de Madame Christiane Le Breton de Ploëzal. Vous pouvez la contacter en téléphonant au 02 96 95 00 38 ou 06 35 97 60 29.

Adresse mail : [christiane.lebreton@yahoo.fr](mailto:christiane.lebreton@yahoo.fr)

Cette année encore diverses animations sont programmées afin que les gens du pays et les touristes puissent mieux découvrir notre région.

## Initiation à la Danse Bretonne :

L'association d'animation touristique du canton de Maël-Carhaix propose des cours gratuits d'initiation à la danse bretonne pour les débutants et les semi-débutants. Ces cours se dérouleront les mercredis 22 et 29 juillet puis les mercredis 5, 12 et 19 août de 20h à 22h à la salle polyvalente. Ils seront animés par les musiciens et les danseurs de l'association « Danserien Kreiz Breizh » ; un groupe qui fonctionne toute l'année et qui prête son concours lors de différentes fêtes communales.



*Danserien Kreiz Breizh*

## Journées découvertes

Ces journées sont organisées par le Pays Touristique Guerlédan-Argoat avec la participation de l'Association d'Animation Touristique.

Pour participer à ces sorties : Rendez-vous à 14h sur la place du Centre à Maël-Carhaix

Mardi 7 juillet 2009

« **Du tissage du mohair au musée des automates** »

Visite d'un élevage de chèvres angoras

Démonstration de tissage

Visite du village de Tréogan, où un goûter vous sera servi par le Comité d'Animation de cette commune.

Visite du Musée des automates présentant des scènes de la vie d'antan.



*Chèvre angora*

Mercredi 22 juillet 2009

« **Du Jardin au Site Archéologique puis à la Cidrerie** »

Le Jardin d'eau et le Potager au naturel

Le site archéologique de Kergroas et Bressilien (Visite commentée par un archéologue)

La visite de la cidrerie avec dégustation

Mardi 4 août 2009

« **L'Aqueduc Romain** »

La visite de l'aqueduc romain depuis sa source jusqu'à Vorgium (Carhaix)

Cette sortie sera commentée par Auguste Le Coënt

Mardi 18 août 2009

-« De la cidrerie au four à pain »

Le jardin de Kervezennec et ses collections de plantes.

La visite de la cidrerie avec dégustation

La cuisson du pain bis au feu de bois

## Sorties poney

Des sorties d'initiation à l'équitation sur poneys sont de nouveau prévues cet été. Elles s'adressent aux enfants et auront lieu les 8, 15 et 29 juillet puis les 5, 12 et 19 août.

Pour y participer, il faut s'inscrire au :

**Centre Equestre de Goas An Morvan situé sur Glomel.  
Tel 02 96 29 31 87.**



## Autres fêtes :

- 14 juillet : Jeux divers puis grand feu d'artifice
- 15 août : Fête traditionnelle



## CHAMPIGNY

Pour la 20<sup>è</sup> année consécutive, la ville de Champigny-sur-Marne, nous envoie de jeunes colons durant les vacances d'été. Cette année encore, ils seront accueillis sur le site de l'Ecole Publique : 15 adolescents de 12 à 17 ans accompagnés de 4 encadrants du 7 au 27 juillet pour le premier groupe puis 15 autres et leurs animateurs du 4 au 24 août pour le second groupe.

A la différence des années précédentes, ces groupes adopteront un mode de gestion autonome de leur camp. Ainsi

les jeunes seront associés à la programmation, la budgétisation puis à la confection des repas.

La commune se contentera de mettre à leur disposition un agent deux heures par jour hors mis le dimanche et les jours fériés.

Leurs activités se concentreront davantage sur Maël-Carhaix afin de mieux découvrir notre cité et sa culture.

Réservez leur le meilleur accueil !



## LA FETE DES PLANTES

L'Association des Jardins de Kervezennec organisait, dimanche 10 mai sa 16<sup>è</sup> fête des Plantes. Bénéficiant cette année d'une journée quasi estivale, Jean Yves Connan, le Président, et son équipe ont pu se réjouir du succès obtenu en

voyant passer plus de 3000 visiteurs, amoureux de belles plantes de collection présentées par de très nombreux exposants. Elle aura encore permis de récolter des fonds pour faire vivre et régénérer le Jardin de Kervezennec.



*Les visiteurs font leur choix*

## L'UNION SPORTIVE MAËL-CARHAISSIENNE

L'US Maël-Carhaisienne est le club de football de notre commune. Cette association vieille de plusieurs décennies permet aux jeunes (garçons principalement) de se divertir et de pratiquer leur sport favori 9 mois de l'année. Après avoir vu son équipe fanion jouer en promotion d'honneur dans les années 80, le club jouait en D3 et se classait meilleur 2<sup>e</sup> de tous les groupes du district la saison passée. Cette performance, réalisée grâce à une équipe de jeunes joueurs prometteurs, leur permet d'accéder à l'échelon supérieur : la division 2 (D2).

L'équipe B termine en milieu de tableau dans son groupe après une saison très honorable marquée par la présence de joueurs expérimentés apportant leurs conseils à de plus jeunes.

Dans les catégories, moins de 13 ans, moins de 15 ans et moins de 18 ans, les licenciés Maël-Carhaisiens, trop peu

nombreux, se regroupent avec les clubs de La Montagne et de Kergrist-Moëlou pour former la Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh (JSKB). Les 3 équipes, ainsi constituées, ont réalisé une saison exemplaire qui les voit toutes les trois accéder à l'échelon supérieur.

L'USMC, depuis de nombreuses années, possède une école de football où les plus jeunes s'initient à la pratique de ce sport sous la direction de JL Collobert qui en assure l'encadrement. Celle-ci ouvrira ses portes de nouveau le 12 septembre prochain. Pour tout renseignement : Tel 02 96 24 60 04.

En bref : l'USMC, présidée par Laurent TULO, compte 116 licenciés dont

36 seniors. Elle fonctionne grâce à des fonds récoltés lors de soirées organisées et une subvention communale de 2200€.



## LA SALLE DES SPORTS

La salle des sports est fermée depuis 2005 suite à un avis défavorable de la commission de sécurité. La municipalité envisage de la rouvrir après que certains travaux aient été entrepris. Parmi les travaux urgents et indispensables, nous comptons, notamment, la restauration de la toiture où les

feuilles translucides doivent être remplacées, installer une liaison téléphonique et revoir l'installation électrique pour la rendre conforme aux exigences de la commission de sécurité. Les travaux sont en cours.



*Les couvreurs remplacent les translucides sur la salle des sports*

## DOYENNE DE MAËL-CARHAIX

Dimanche 19 avril, Bernadette LE BOURHIS, née Pinson fêtait ses 97 ans ; faisant d'elle la doyenne de la commune. Bernadette a passé l'essentiel de son existence au village de Goasco à Locarn où elle a mené une vie de ménagère aux côtés de son époux qui travaillait aux ardoisières de Maël-Carhaix.

Ensemble, ils ont élevé deux filles qui leur ont donné trois petits-enfants et sept arrière petits-enfants.

Les élus et les membres du CCAS, venus lui souhaiter un joyeux anniversaire, l'ont rencontrée à l'EHPAD (foyer logement) entourée de sa famille. Elle y coule des jours paisibles depuis plus de quinze ans choyée par le personnel de l'établissement.



*Joyeux anniversaire Bernadette !!*

## LES SENIORS AU VOLANT

### Santé – Autonomie - Sécurité

Dans le cadre de l'animation territoriale de Santé, le Pays du Centre Ouest Bretagne impulse et coordonne des actions de prévention et de promotion de la santé.

Afin de permettre aux personnes âgées du territoire de conserver leur autonomie le plus longtemps possible, le Pays du Centre Ouest Bretagne développe une action de sécurité routière à destination des seniors et personnes âgées.

Cette démarche a pour objectif d'attirer l'attention de chacun sur les évolutions physiques et sensorielles liées à l'avancée en âge.

Il s'agit de conforter l'autonomie des personnes dans l'utilisation de leur véhicule tout en les invitant à comparer leurs aptitudes personnelles aux exigences de la circulation actuelle.

Il s'agit d'un acte personnel et volontaire, il n'y a donc ni jugement, ni examen, ni comparaison entre les personnes.

Des maël-Carhaisiens ont participé à cette opération qui s'est déroulée en trois temps :

sensibilisation au vieillissement des sens et son incidence sur la conduite.

Le jeudi 07 mai 09 pour Maël-Carhaix

révision du code de la route en insistant sur les situations difficiles ou délicates rencontrées au quotidien

Le mardi 12 mai 09 pour Maël-Carhaix

visite de la Maison de Sécurité routière et du véhipôle à Ploufragan.

Le mardi 09 juin 09, déplacement de Maël-Carhaix en car

L'ensemble de ces interventions a été réalisé par des professionnels expérimentés, médecins et auto-écoles.



*Action sécurité routière en direction des seniors*

## LES TRAVAUX A L'EHPAD

Le foyer logement, construit par Côtes d'Armor Habitat, avait ouvert ses portes en 1980 puis avait été agrandi en 1987 afin de pouvoir accueillir 65 pensionnaires. Il vient de devenir EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) en septembre 2007. Cette nouvelle fonction nécessite une mise aux normes complète de la plupart des installations : au niveau de la cuisine, des espaces de circulation et de soins ainsi que l'ensemble des logements occupés par les résidents. Ces travaux vont se réaliser progressivement en veillant à perturber le moins possible la vie de l'établissement.

Sept logements seront maintenus inoccupés afin de pouvoir effectuer une rotation pendant cette période qui devrait s'étaler sur 18 mois minimum. Pendant la réfection complète de la cuisine, celle-ci sera déplacée dans les locaux de l'école publique.

Suite à la tenue de la dernière commission d'appel d'offres au siège de Côtes d'Armor Habitat à Ploufragan, tous les marchés ont été attribués.

Les travaux devraient débiter après l'été

**Le repas des anciens aura lieu Dimanche 11 octobre à la salle polyvalente**

## BUDGET 2009

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSE</b>		<b>Recette</b>	
Charges à caractère général	253 000,00 €	Atténuations de charges	40 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	425 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00 €
Atténuations de produits	1 000,00 €	Impôts et taxes	489 377,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 257,65 €	Dotations, subventions et participations	573 697,00 €
Autres charges de gestion courante	347 179,00 €	Autres produits de gestion courante	15 926,00 €
Charges financières	54 000,00 €	Produits financiers	100,00 €
Charges exceptionnelles	5 563,05 €	Produits exceptionnels	900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSE</b>		<b>RECETTE</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	174 139,81 €	Produits de cessions	115 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	142 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 257,65 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	317 629,15 €
Subventions d'équipement versées	18 000,00 €	Subventions d'investissement reçues	40 806,50 €
Immobilisations corporelles	25 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
Immobilisations en cours	410 860,19 €	Autres immobilisations financières	177 306,70 €
Autre immobilisations financières	45 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>815 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>815 000,00 €</b>

## TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Les charges budgétaires en fonctionnement s'alourdissent d'année en année. Elles proviennent principalement des charges à caractère général, des charges de personnel et des amortissements que l'on doit pratiquer depuis quelques années. Rappelons que Maël-Carhaix dispose de 11 agents titulaires auxquels viennent s'ajouter des emplois saisonniers qui ont été réduits à un seul pour cet été 2009. Par ailleurs, il a été décidé d'ajourner les travaux d'effacement de réseaux afin de ne pas accroître les amortissements. La ligne « charges à caractère général » a également été diminuée en 2009. Mais, malgré l'intégration de ces mesures, l'équilibre de la section

fonctionnement ne pouvait être atteint qu'en augmentant les recettes. Comme les dotations pointent à la baisse, le seul recours possible, conseillé par le trésor public, consistait à relever les taux d'imposition. Ils ont été augmentés de manière uniforme afin de permettre d'assurer une recette supplémentaire de 22 710€.

Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,97%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,62%
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,75%

## SUBVENTIONS 2009

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET	MONTANT VOTE
Prévention routière. St Brieuc	Lutter contre l'insécurité routière	20.00 €
Solidarité Paysans. St Brieuc	Aider les agriculteurs en difficulté	30.00 €
Croix Rouge Française. Rostrenen	Aider les personnes en difficulté	30.00 €
Aide à domicile en milieu rural (Secteur Plouguernével-Rostrenen)	Accompagnement des familles	50.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat. Ploufragan (4 apprentis)	Poursuivre la formation d'apprentis	80.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat. Dinan (1 apprenti)	Poursuivre la formation d'apprentis	20.00 €
AFO Bat 22. Plérin (3 apprentis)	Formation apprentis du bâtiment	60.00 €
AFO Bat 29. Quimper (1 apprenti)	Formation apprentis du bâtiment	20.00 €
Ass des joueurs de palet sur terre de Centre-Bretagne	Promouvoir la pratique du jeu	30.00 €
Comité d'Action pour l'aménagement à 4 voies de l'axe central	Poursuivre l'action	20.00 €
Radio Kreiz Breizh. St Nicodème	Radio locale	100.00 €
Cercle celtique. Rostrenen	Organisation du Kan Ar Bobl	292.65 €
Breiz Traou Goz. Plouguernével	Sauvegarder le patrimoine et la mécanique ancienne	30.00 €
CNAG. Glomel	Poursuivre les animations	150.00 €
Centre généalogique du Poher. Carhaix Plouguer	Améliorer les prestations auprès des adhérents	34.00 €
Judo club du Poher. Plounévezel	Pratique du judo	20.00 €
Ass Da Viken. Maison de retraite TREBRIVAN	Animations pour les résidents	30.00 €
Ass « Pierre bleue » EHPAD Maël-Carhaix	Animations pour les résidents	150.00 €
Ass Gym Senior Maël-Carhaix	Poursuivre les cours de gym et acheter du matériel	100.00 €
Amicale Laïque Maël-Carhaix		
Club cyclo	Poursuivre la pratique du vélo	228.00 €
Club d'échecs	Développer l'activité	100.00 €
Club gymnastique	Pratique de la gym	150.00 €
Ass Danserien Kreiz Breizh. MI-Cx	Promouvoir la culture bretonne	100.00 €
Ass Parents d'élèves Ecole Publique		100.00 €
Ass Kalon Breizh. MAËL-CARHAIX	Chant	100.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers MI-Cx	Développer les activités	150.00 €
Ass d'animation touristique du canton de Maël-Carhaix	Poursuivre les actions en faveur du développement touristique	500.00 €
FNACA. Maël-Carhaix	Adhérents d'Anciens d'Algérie	200.00 €
Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh	Poursuivre l'encadrement de jeunes footballeurs	250.00 €
USMC		2 200 .00 €
Ass des propriétaires et chasseurs de Maël-Carhaix	Pratique de la chasse et régulation des espèces nuisibles	300.00 €
Ass de pêche	Pratique de la pêche, loisir et tourisme	300.00 €
Ass des Jardins de Kervezennec	Promotion des jardins	6 000.00 €
	1/3 emploi associatif	8 000.00 €
		399.61 €

## ETAT CIVIL 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2009

### NAISSANCES

- . Ludwig LE BORGNE, Landelazec , le 20 décembre 2008
- . Mathéo LE MOAL, 16. Place du Centre, le 4 janvier 2009
- . Lucas Christian David VAAST, 2. Place du Centre, le 1<sup>er</sup> avril 2009
- . Marley Dominique Philippe BOULIC, 13. Rue du Père Maunoir, le 6 avril 2009
- . Alexandre MARZIN, «11. Kerviguen», le 2 mai 2009
- . Alya LE BOZEC, 7. Rue du Foyer, le 31 mai 2009
- . Maxime Raphaël LE METAYER, 42. Rue du Château d'Eau, le 3 juin 2009

### DECES

- . Rosalie MORVAN veuve FER, 87 ans, 8. Rue de Paule, le 10 janvier 2009
- . Anastasie Yvonne LE CLOITRE veuve LE CAROFF, 94 ans, 8. Rue de Paule, le 16 janvier 2009
- . Francis Louis LE FLOCH, 76 ans, « 17. Kerguémarec », 14 février 2009
- . Lucien Alexandre HIRON, 71 ans, 4. Rue des Trois Frères Manac'h, le 4 mars 2009
- . Marie Alice LE DOEUFF, 82 ans, 8. Rue de Paule, le 11 avril 2009
- . Eliane Emilienne Maria Elisabeth RUELLO veuve CORVELLER, 78 ans, 8. Rue de Paule, le 30 avril 2009
- . Maria Yvonne AUFFRET veuve DUÉDAL, 83 ans, « 1. Kerbiquet », le 2 mai 2009
- . Anne Marie Louise SALAÜN veuve LE TALEC, 77 ans, « 3. Kerviguen », le 6 mai 2009
- . Patrick BETHMONT, 58 ans, 7. Rue des Trois Frères Manac'h, le 7 mai 2009
- . Marcel François Marie COAIL, 82 ans, 8. Rue de Paule, le 21 mai 2009
- . Yvonne Marie Joséphine LE MOIGNE veuve LE FLOHIC, 89 ans, 8. Rue de Paule, le 27 mai 2009

## PERMANENCES DES ELUS

Les élus se tiennent à la disposition de la population, à la mairie, aux jours et heures suivantes :

**Michel HENRY** Maire  
Mardi Mercredi Jeudi Vendredi de 10h à 11h30

**Jean Paul GUEGUEN 1<sup>er</sup> adjoint** chargé des bâtiments et des affaires générales  
Samedi de 10h30 à 12h

**Michèle JOUAN 2<sup>e</sup> adjoint** chargée des affaires sociales  
Lundi de 14h à 15 h

**Lénaïck BERTRAND 3<sup>e</sup> adjoint** chargé des affaires scolaires et de la jeunesse  
Jeudi de 11h à 12h

**Jean Paul TRENVOUEZ 4<sup>e</sup> adjoint** chargé de la voirie et de l'assainissement  
Vendredi de 10h à 11h

**André GARANDEL 5<sup>e</sup> adjoint** chargé de l'environnement, des sports et des loisirs  
Mardi de 10h à 11h

## PASSEPORT BIOMETRIQUE

L'Union Européenne a décidé de se doter d'un passeport plus sûr afin d'améliorer la lutte contre la fraude : Le passeport biométrique.

Ce passeport ne pourra pas être délivré à Maël-Carhaix. A compter du 22 juin 2009, seul Saint Nicolas-Du-Pélem, Rostrenen et Guingamp pourront l'établir dans notre région.

La caractéristique principale de ce passeport biométrique est qu'il contient dans sa puce électronique, en plus de la photo du titulaire et de son identité, deux empreintes digitales qui la sécurisent.

Certaines mairies pourront être équipées d'un appareil photo qui pourra numériser le visage du demandeur. (St Nicolas)

Ce passeport sera valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs. Lors de la demande de passeport, l'usager devra fournir un timbre fiscal de 88€ pour un majeur, 44€ pour un mineur de plus de 15 ans et 19€ pour un mineur de moins de 15 ans.

A titre exceptionnel, pour des motifs de nécessité impérieuse ou d'urgence dûment justifiée, un passeport temporaire d'un an peut être délivré en préfecture (30€)

## LES SAPEURS POMPIERS : 30 ans d'existence

Samedi 5 septembre 2009, les sapeurs pompiers de Maël-Carhaix fêteront leurs 30 ans d'existence. Ils invitent la population à venir les rejoindre sur le site du plan d'eau où, à partir de 14 heures, se tiendront différentes animations comme :

- Une exposition de matériel dont des miniatures
- Des manœuvres parmi lesquelles un sauvetage aquatique
- Des jeux pour les enfants

Tout au long de l'après-midi, les visiteurs auront à leur disposition une buvette ainsi qu'un service de café et de crêpes.

En soirée, des remises de décorations auront lieu.

Enfin, la journée s'achèvera par un repas servi à partir de 19 heures 30 sous chapiteau et animé par « Johnny Junior ».



## L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Cette association regroupe tous les propriétaires de terres sur la commune de Maël-Carhaix. Elle est chargée de gérer les chemins d'exploitation, issus du remembrement, qui sont des chemins privés, propriétés de l'association.

Elle est dirigée par : Le maire : M. Henry, président ; 4 membres désignés par le conseil municipal : JP Trenvouez, A Leroux, L Bertrand, D Toulgoat et 4 membres désignés par les syndicats agricoles : E Glez, M Jouan, P Le Borgne, JR Le Balch

Cette commission s'est réunie le 10 mars dernier pour voter son budget et étudier la vente d'un chemin d'exploitation, devenu sans intérêt pour elle, à Kerguével. Notons que le budget est peu élevé car les travaux d'entretien de ces voies sont pris en charge par la commune.

**La commission autorise le passage de randonneurs sur ces chemins à la condition expresse que cela se fasse dans le plus grand respect des zones traversées.**

**Par contre, elle interdit formellement le passage des quads qui endommagent ces voies.**

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Annie Le Floch, présidente de l'Amicale des Donneurs de Sang du canton de Maël-Carhaix, rappelle les nouvelles règles concernant le don du sang et vous invite à faire ce geste qui peut sauver des vies humaines et dont certains ont tant besoin.

Par arrêté du 12 janvier 2009 Roselyne BACHELOT a pris des dispositions applicables au don du sang à partir du 19.04.2009. Désormais tout individu peut donner son sang dès l'âge de 18 ans et jusqu'à 71 ans. Certaines conditions sont cependant indispensables :

- être en bonne santé
- peser plus de 50 kg,

Un questionnaire est à remplir avant de voir le médecin, présent à la collecte, qui vous autorise à donner votre sang. Les besoins sont urgents en prévision de l'été. Actuellement, il faut 150 dons par jour en Bretagne pour satisfaire la demande. Les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois par an. En dehors des collectes mobiles, il

est possible de donner son sang à l'Etablissement Français du Sang à SAINT BRIEUC sur rendez-vous ou à toute autre collecte prévue à Rostrenen, Callac, Saint-Nicolas, Gourin, Carhaix. Le 5 juin dernier, 50 personnes ont participé à la collecte à Maël-Carhaix. L'EFS les en remercie.

La prochaine collecte aura lieu :

**le 25 septembre 2009 à Maël Carhaix.**

Nous comptons sur vous pour le don de votre sang mais pensez aussi à donner votre accord pour un don **d'organes** : (rein, cœur, foie, pancréas, poumons, intestins), **de tissus** : peau, cornée, tissus osseux, veines, tympan, cartilage, tendons), de **moelle osseuse...**

Renseignements sur le site de *France adot22*

L'Amicale des Donneurs de Sang de Maël-Carhaix organise un loto : **le 3 octobre 2009**

## EMMAÛS

Dans un communiqué, la communauté d'Emmaüs s'adresse aux habitants des Côtes d'Armor. Elle rappelle son rôle social qui consiste à venir en aide aux plus démunis et à faire vivre les 35 compagnons qu'elle héberge.

Afin de recueillir des fonds, elle organise :

La grande vente annuelle festive d'Emmaüs

Samedi 11 (de 10h à 19h) et dimanche 12 juillet (de 14h à 19h)

Rue de Beauregard, Pont de Gouët à Plérin – Saint Briec

Renseignements : EMMAÛS Tel 02 96 61 55 51

*Emmaüs est ouvert toute l'année et effectue des débarras gratuits en Côtes d'Armor.*

*Un point de dépôt existe Place de l'Ecole à Maël-Carhaix*

Au début de l'année 1986, le Conseil Municipal se penchait sur la possibilité de mettre en place une politique touristique à Maël-Carhaix. Une nouvelle fois, les conseillers municipaux ont regretté que la commune ne dispose pas d'un plan d'eau qui aurait offert beaucoup de possibilités d'animations. L'idée de barrer le Kersault ou la rivière de Moulin Lande évoquée quelques années plus tôt avait été abandonnée. A aucun moment, personne avait suggéré d'utiliser l'eau du ruisseau qui prend sa source dans le bourg.

C'est pourtant le long de ce ru au débit insignifiant dans sa partie supérieure qu'au printemps 1986 l'idée est née de créer la retenue de Kervezennec. La prairie située le long de la route de Paule figurait parmi les sites possibles de stockage de déblais de terrassements qui aurait eu l'avantage d'offrir une possibilité de création d'un chemin d'exploitation entre la ferme de Kervezennec et ses terres situées près de l'abattoir. La visite effectuée sur place le lundi 5 mai 1986 fit prendre conscience que la vallée en amont du CD11, formant une cuvette élargie envahie par une végétation impénétrable, pouvait se prêter à la création d'un plan d'eau. L'idée fit son chemin. Elle fut soumise à la discussion au conseil municipal qui l'accueillit avec enthousiasme et donna un accord de principe unanime.

Un beau projet méritait d'être monté mais le chemin à parcourir était difficile. Le premier obstacle rencontré est la loi sur l'eau qui interdit de barrer un cours d'eau. Mais elle n'interdit pas à des collectivités ou à des particuliers d'utiliser l'eau des sources existant sur leurs propres terrains.

Le dossier était mis à l'étude. Un ensemble de démarches allait devoir être entrepris en étroite collaboration avec le Conseil Municipal, en ayant le souci de tenir la population informée régulièrement. De très nombreux contacts seraient nécessaires, avec les administrations, les collectivités intervenant dans les financements et bien entendu avec les propriétaires fonciers, voire avec leurs locataires, toutes choses supposant un suivi attentif et parfois beaucoup de patience et de diplomatie.

Les arrêtés déclarant le projet d'utilité publique (novembre 1986) et autorisant la déviation du ruisseau du bourg (novembre

1987) étant signés, les travaux de terrassement pouvaient commencer au printemps 1988. Profitant de conditions climatiques favorables (été et automne relativement secs), on pouvait fermer la vanne de l'ouvrage de vidange et commencer à stocker de l'eau à la Toussaint 1988. A Pâques 1989, le site de Kervezennec accueillait ses premiers visiteurs.

Au cours de l'inauguration qui eut lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1989, les représentants de la commune pouvaient exprimer leur satisfaction d'avoir réussi le projet audacieux de créer un plan d'eau de près de 7 hectares aux portes du bourg de Maël-Carhaix. Les aides extérieures avaient été déterminantes : 150 000F du Département ; 279 000F de la région ; 155 685F du SMKKB (contrat de pays) ; 38 382F de l'Etat pour la voie d'accès.

L'allocution inaugurale s'achevait en ces termes : cet « environnement ne demande qu'à être équipé et amélioré... ». Ce vœu n'allait pas tarder à être exaucé. Avant même l'inauguration, un programme d'acquisitions foncières complémentaires était engagé faisant passer la superficie de 108 908 m<sup>2</sup> à 252 520 m<sup>2</sup>. En 1990 la commune ouvrait un camping agrandi en 1994 pour assurer l'accueil des groupes. La même année, la ferme de Kervezennec était achetée, rendant possible le creusement du petit étang. L'association « Liorzou Kervezennec » créée le 21 février 1992 s'attelait à la tâche de création du jardin aujourd'hui unanimement apprécié. En 1997, avec l'aide et sous le contrôle de l'ONF (Office National des Forêts), la zone humide à l'arrière des deux passerelles était aménagée, le coteau de Kervougard était planté d'essences variées sur une superficie de 5,5 hectares, et doté d'un nouveau sentier de 950 mètres.

Ce bref historique écrit à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Plan d'Eau répond à quelques unes des questions que se posent les visiteurs du site.

Une monographie plus détaillée en une soixantaine de pages, intitulée « La création du Plan d'Eau de Maël-Carhaix et l'Aménagement de la zone de loisirs de Kervezennec » sera consultable aux archives de la mairie.



*L'Etang des Sources en Juillet 1990*